

## Au sommaire

### 10 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Urbanisme / Construction.** Les dispositions applicables à la construction d'une maison individuelle n'excluent pas une réception tacite

**Urbanisme / Construction.** Construction ou aménagement d'immeubles ouverts au public : règles techniques d'accessibilité aux personnes handicapées

**Propriété.** Procédures permettant d'installer une protection contre des chutes de pierres sur une voie communale

### 13 ENTREPRISE

**Sociétés et autres groupements.** Simplification du droit des sociétés et du statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

**Baux commerciaux.** Le preneur ne peut se prévaloir de l'acquisition de la clause résolutoire

**Sociétés civiles.** Nullité des assemblées générales votées en l'absence de représentation régulière des associés titulaires de parts indivises

### 16 RURAL

**Aménagement foncier.** Autorisation d'exercice du droit de préemption de la SAFER de Corse

## À LA Une

### Les nouvelles dispositions relatives aux immeubles classés ou inscrits

**P**rise en application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'ordonnance du 27 avril 2017 a été publiée au *Journal officiel* du 28 avril 2017.

Les dispositions relatives aux immeubles protégés au titre des monuments historiques étant devenues obsolètes ou à clarifier, le texte s'emploie notamment à préciser et harmoniser les critères et procédures de classement et d'inscription et à rapprocher le régime des immeubles inscrits de celui des immeubles classés en matière d'autorisations de travaux, d'aliénation, de prescription, de servitudes légales et d'expropriation. L'ensemble de ces dispositions entrera en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

> **LIRE P. 1**